Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_030-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-030 - ÉLUS – Désignation délégués auprès de Morbihan habitat

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5 relatif à la participation des collectivités territoriales dans des sociétés d'économie mixte ;

VU la délibération n°2020-84 du 22 septembre 2020 relative à l'absorption de la SEML EADM par l'OPH Morbihan habitat et la cession des actions détenues par la commune de Surzur à BSH ;

CONSIDÉRANT que la SEM EADM a été dissoute suite à cette absorption et que la commune de Surzur est désormais représentée au sein de l'OPH **Morbihan habitat** ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_030-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en mars 2026 et la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune au sein des instances de **Morbihan habitat** ou des structures associées ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour

DÉSIGNE et ELIT Madame Catherine PAILLERON-JOANNIC en qualité de représentant de la commune de Surzur auprès de l'OPH **Morbihan habitat**
Le vote a été réalisé à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

AUTORISE ce représentant :

- Participer aux réunions et assemblées générales de l'OPH **Morbihan habitat** ;
- Voter au nom de la commune sur les décisions relatives aux opérations et activités de l'OPH **Morbihan habitat** ;
- Exercer tout mandat confié par le conseil municipal relatif à cette représentation ;

DIT que ce mandat prend effet à compter de l'adoption de la présente délibération, et ce jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil municipal, sauf révocation anticipée par délibération expresse.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY